

LA COMBE



Espace-test agricole
AVEYRON - OCCITANIE



Appel à candidature

Espace-test agricole

La Combe de St-Affrique

L'espace-test agricole La Combe de St-Affrique fait partie du



PREAMBULE

Cet appel à candidature vise à présenter le dispositif et les modalités de candidature à une entrée en test. Le dossier de candidature est disponible sur demande.

Contacts :

Fanny Romiguier, animatrice de l'espace-test

Agent de développement local, Communauté de communes du St-Affricain Roquefort 7 Vallons

f.romiguier@cc-saintaffricain.fr

05 65 99 49 56 / 06 48 38 89 90

ou

Sophie Cailhol, accompagnatrice au sein de l'espace-test

Animatrice territoire, BGE Aveyron

bge12@creer.fr

05 65 73 11 01

Date à retenir :

- Limite du dépôt de dossier :

Réception à tout moment de l'année

une parcelle se libère mi-2025, l'entrée en test sera possible en suivant.



1. Contexte et projet

En 2009 la commune de Saint-Affrique et la Communauté de communes du Saint-Affricain sont à l'initiative de la réflexion et des échanges entre acteurs sur l'idée de **créer un espace-test agricole afin d'inscrire le test d'activités comme outil innovant dans la démarche d'accompagnement à l'installation-transmission.**

Dès 2011 le lycée agricole et CFPPA La Cazotte, la chambre d'agriculture, l'Addear, BGE Sud Ouest et des maraichers s'investissent dans l'élaboration de ce projet avec l'appui et l'accompagnement de la Communauté de communes. La volonté est de regrouper un ensemble de fonctions nécessaires pour qu'un porteur de projet puisse sécuriser son parcours d'installation :

- **Hébergement juridique**, gestion comptable et administrative
- **Mise à disposition de moyens techniques** : foncier, matériels, bâtiments
- **Accompagnement** sur les aspects production, gestion, commercialisation, projet de vie etc.
- **Animation locale** du dispositif, partenariats, gouvernance

Thibaut le premier porteur de projet est accueilli en juillet 2016.

L'espace-test agricole La Combe de Saint Affrique est inauguré en novembre de la 2016 par les élu-es locaux et les partenaires opérationnels et financiers.



1.1. Pourquoi la création d'un espace-test agricole ?

- un territoire qui présente une insuffisance en production maraichère ;
- une forte diminution du nombre d'agriculteurs-trices accompagné d'un taux important d'agriculteurs-trices de plus de 55 ans
- une augmentation de porteuses et porteurs de projet hors cadre familiaux qui rencontrent des difficultés d'accès au foncier et au capital pour s'installer ;
- un développement de la demande en fruits et légumes de qualité et produits localement ;
- un développement de la commercialisation en circuits de proximité et vente directe circuits de proximité.

1.2. Objectifs stratégiques

- soutenir l'installation agricole progressive par la création d'un service de test d'activités agricoles en maraichage Agriculture Biologique;

- répondre à la demande en produits de qualité et locaux notamment de la restauration collective

- contribuer à l'amélioration de la qualité alimentaire

1.3. Un portage de la Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort 7 Vallons

- Un acteur incontournable pour la création et le développement de l'espace-test
- Un financeur de l'équipement, en complément de la Région Occitanie et du Fonds Européen Leader
- Un soutien financier aux structures d'accompagnement technique, administratif et pédagogiques

1.4. Qu'est-ce qu'un espace-test ?

L'espace-test agricole La Combe de St-Affrique fait partie du **Réseau national des espaces-test agricoles, le RENETA**. C'est « un réseau où la diversité des formes d'espaces-test garantit leur adaptation aux contextes locaux de leur développement, la Charte constitue l'élément fédérateur des membres du RENETA. En la signant les membres du RENETA se reconnaissent dans cette Charte et s'engagent à mettre en œuvre les principes, méthodes et objectifs qui y sont énoncés. » Elle est jointe en annexe de cet appel à candidature.

1.5. Comment ça marche ?

« Le test d'activité s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité. Il définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre

limitant et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. »

Les entrepreneuses et entrepreneurs à l'essai sont hébergés à travers le contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois.

Le CAPE permet à l'EAE de :

- Conserver son statut (demandeur d'emploi, allocataire...) et ses revenus
- Percevoir les remboursements de frais et une rémunération basée sur son chiffre d'affaires.
- D'accéder à une plateforme en ligne de gestion commerciale « evolbee.fr » pour pouvoir saisir factures de ventes et d'achats, analyser la rentabilité de l'activité et avoir un bilan et un compte de résultat
- Bénéficier d'une assurance responsabilité civile professionnelle collective

Les entrepreneuses et entrepreneurs à l'essai bénéficient :

- D'une mise à disposition de foncier et d'agroéquipements variés pour mener une activité agricole maraîchère
- D'un accompagnement technique et humain

a. **L'accompagnement technique, économique et social des porteurs de projet en test d'activité**

Quelles sont les structures qui interviennent dans l'accompagnement ?

L'EPL La Cazotte et BGE Aveyron assurent le cœur de l'accompagnement.

La communauté de communes assure un accompagnement « fil rouge » qui vise à assurer la complémentarité des missions de La Cazotte et de BGE et l'apport de réponses adaptées aux besoins des porteurs de projet ; elle favorise la mise en réseau des partenaires locaux et à l'immersion de l'espace-test dans le milieu agricole.

Quels champs couvre l'accompagnement technique, économique et social ?

Le porteur de projet en test est confronté, à l'échelle réduite, à ce qui représenterait son travail au quotidien en tant que futur professionnel.

L'accompagnement porte donc sur 4 champs :

- la gestion du système de production et des problématiques rencontrées
- la gestion sociale et comptable
- la commercialisation et la valorisation des productions
- le développement du projet agricole et du projet de vie

Quelles complémentarités entre les structures qui réalisent l'accompagnement ?

L'accompagnement dans la gestion du système de production et les problématiques rencontrées → CFPPA La Cazotte : un personnel expérimenté dans le maraichage bio et le développement d'un projet professionnel agricole accompagne les porteurs de projet.

Celui-ci peut aussi solliciter les partenaires agricoles habituels : l'APABA 12 (association de promotion de l'Agriculture biologique) et la chambre d'agriculture notamment.

L'accompagnement dans la gestion sociale et comptable → BGE Aveyron :
l'accompagnement par un personnel qualifié dans l'appui aux futurs entrepreneurs et aux créateurs et mise à disposition d'outils éprouvés (couveuse)

L'accompagnement dans la commercialisation et la valorisation des productions →
CFPPA, BGE Aveyron et la communauté de communes

L'accompagnement dans développement du projet agricole et du projet de vie est
réalisé conjointement par les 3 structures (chiffrage, choix techniques, recherche de foncier).

En complément, le candidat à l'installation en sortie de test est accompagné par les partenaires agricoles habilités pour accompagner l'installation en Aveyron : la chambre d'agriculture ou l'ADDEAR.

Quelle posture d'accompagnement ?

Appui, conseil, orientation, soutien : le rôle d'accompagnant en espace-test est différent de celui d'un enseignant ou d'un formateur agricole. L'accompagnant doit trouver le juste équilibre dans ses réponses : entre rigueur et souplesse, entre informer et intervenir. En phase de test il est essentiel que le porteur de projet puisse être confronté, tout en étant encadré, à ses erreurs. L'enjeu pour l'espace-test est permettre la confrontation du porteur de projet avec différentes techniques, outils, difficultés pédo-climatiques, techniques etc. pour lui permettre de faire des choix éclairés pour la suite de son projet.

En complémentarité plusieurs acteurs agricoles peuvent accompagner les EAE selon leurs attentes :

- L'APABA de l'Aveyron, Association de Promotion de l'Agriculture Biologique, organise formations et accompagnements destinés aux agricultrices et agriculteurs ; les EAE y sont accueillis et participent en fonction de leurs besoins.
- L'ADDEAR 12 oriente des porteurs et porteuses de projet agricoles vers le dispositif de test d'activités. Elle propose des formations et des accompagnements collectifs et individuels auxquels les EAE peuvent participer selon leurs besoins. L'Addear accompagne les parcours d'installations agricoles en Aveyron.
- La chambre d'agriculture et l'Adasea d'Oc orientent des porteuses et porteurs de projet à l'installation vers le dispositif de test d'activités agricoles. La Chambre accompagne les parcours à l'installation.

b. Localisation, environnement et accès

Les parcelles sont situées à proximité Saint Affrique (12400) et sont classés en zone agricole.



c. Caractéristiques agronomiques

Les surfaces disponibles pour chaque porteur de projet forment un ensemble de 6000 m² de terres cultivables dont 800 m² sous abris-froid.

Les terres présentent un bon potentiel agronomique pour la mise en place d'une activité maraîchère.

Le sol est argilo-limoneux sur roche mère en dégradation. Sa couleur rouge dominante met en évidence sa richesse en minéraux et qui donne encore plus d'arômes aux fruits et légumes produits.

Des analyses de sol physico-chimiques ont été effectuées en 2022. Elles sont à votre disposition sur demande.

L'ensemble du domaine est certifié en agriculture biologique depuis 2016.

d. Bâtiments, infrastructures et charges

La communauté de communes, en contrepartie d'un loyer de 217 euros par mois met à disposition :

- 2 serres de 400 m² sur chaque parcelle
- 1 serre commune contenant le matériel et permettant de réaliser les semis
- 1 bassin de 400 m³ commun avec réseau primaire d'irrigation desservant les 3 parcelles
- 1 réseau d'électricité
- 1 bungalow commun
- 1 container de stockage du petit matériel
- 1 chambre froide
- Le matériel suivant :
 - 1 tracteur 70 cv et ses équipements tractés : Broyeur, Rotoculteur-buteur, Buteuse, Semoir, Déchaumeur, Benne
 - 1 motoculteur et ses outils tractés : fraise, herse, broyeur, arrache pommes de terre
 - 2 houes maraichères : sarcloirs oscillants, griffes 3 dents, rouleau emietteur,...
 - 1 débroussailleuse
 - 1 désherbeur thermique 4 buses
 - 1 pulvérisateur manuel 16 l
 - 1 semoir manuel JP1
 - 1 atomiseur
 - 1 arracheuse de pommes de terre

Les frais liés à la consommation d'eau, d'électricité, de carburant sont à la charge des porteurs de projet.

Une participation de 10% de votre marge brute financera les frais de gestion d' « evolbee » (BGE).

2. Portraits

Des profils variés de candidat-es et une adaptabilité de l'espace-test agricole en fonction des projets : des vidéos de présentation pour les découvrir.

Thibault : 2,5 ans au sein de l'espace test et une installation en 2018 à Montlaur

→ <https://urlz.fr/9Fpy>



Un test en maraichage diversifié. Il a planté en parallèle du test la vigne sur ses terres de manière à avoir une production optimale lors du lancement de son activité. Il s'est installé en 2018 à Montlaur.

Margot et Mathieu : 2 ans au sein de l'espace-test pour développer un projet en couple : reprendre une ferme maraichère en sud-Aveyron



Ce test en maraichage diversifié précédée d'une formation « BPREA maraichage en agriculture biologique » au CFPPA La Cazotte à Saint-Affrique leur a permis de valider et concrétiser progressivement la reprise. A sa sortie de test Mathieu réalise un Contrat Emploi Formation Installation (CEFI) avec les cédants. Margot entre en test en suivant et sort un an après pour rejoindre Mathieu.

<https://www.youtube.com/watch?v=QsiMUCXjRg4> vidéo réalisée en août 2019.

Chanelle et Hélène : 2 ans de test pour une sortie vers un projet d'installation dans le Gers. Après recherche et aménagements de leur lieu de travail, elles ont démarré leur 1^{er} saison en 2022.

→ <https://urlz.fr/9Fqb>



Un test en maraichage diversifié avec une technique bio intensive sans mécanisation. Le test a permis en première année de valider la technique et de réaliser les ajustements nécessaires pour être optimale en seconde année. Sortie de test en janvier 2020.

@lamaraicherebiologique

Aurélien et Madeleine

Aurélien, diplômé du BPREA Maraichage bio du CFPPA de La Cazotte et Madeleine ont testé leur projet de mai 2020 à janvier 2021. Sur ces quelques mois, Aurélien a conforté son choix de devenir maraicher et Madeleine a décidé de se lancer dans une autre activité. Ils sont partis concrétiser tout cela dans le Finistère. 2022 fut une année de lancement bien remplie : montage de serre, mise en culture et 1^{ères} commercialisations !

Julie et Sylvestre sont entrés en mars 2021, la saison 2022 a été très chaude et difficile mais ils ont décidé de continuer leur test d'activité en 2023. Fin 2023 ils se sont installés sur la commune de Calmels-et-le-Viala.

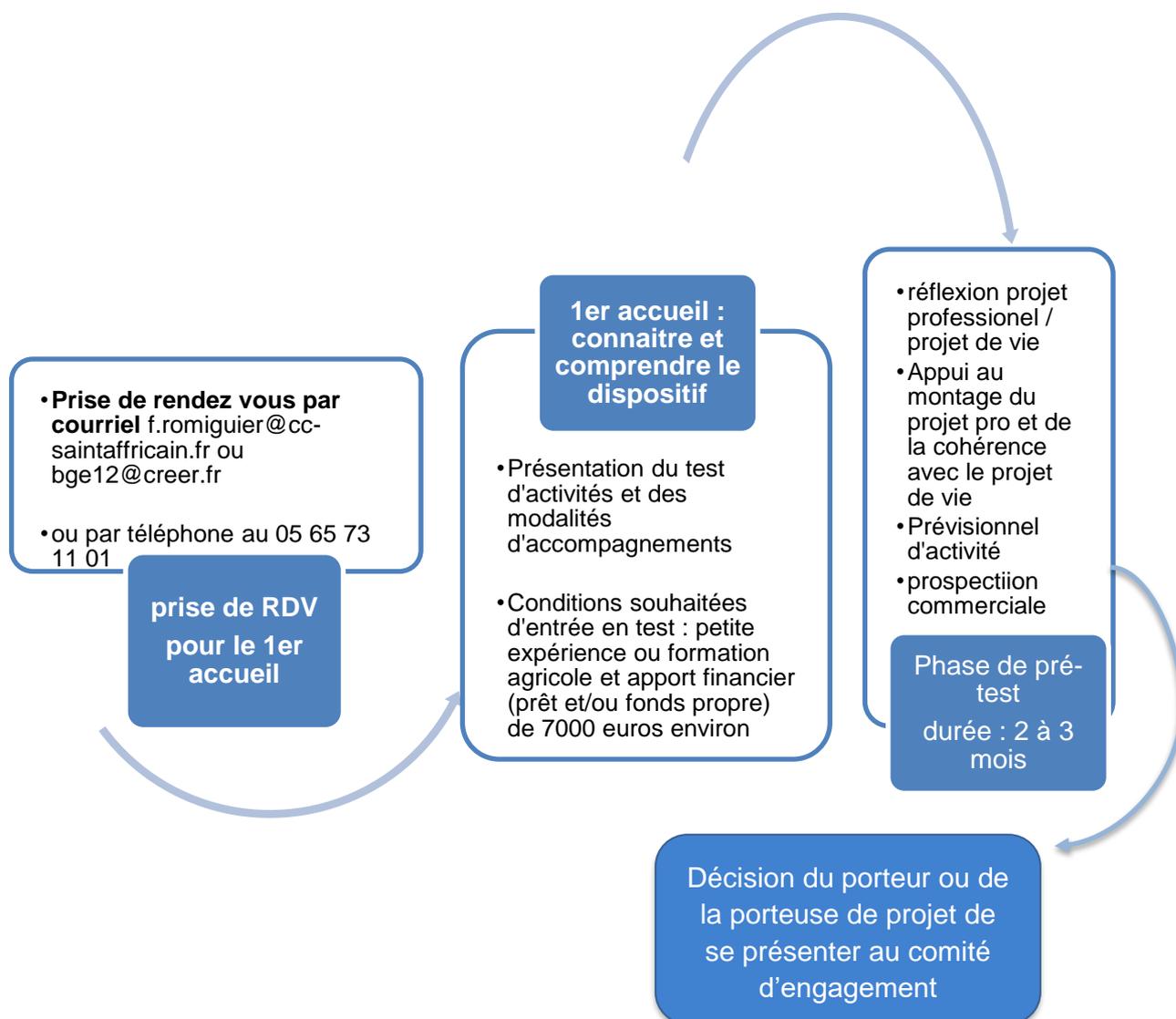
Jason est entré en test avec une expérience très modeste en maraichage. Ses 18 mois de test lui ont permis de découvrir en long, en large et en travers le maraichage en bio intensif. Il a décidé de sortir de test pour approfondir son idée d'installation agricole en collectif.

3 entrepreneuses et entrepreneurs à l'essai en test d'activités actuellement :

Adeline et Etienne, entrepreneurs à l'essai depuis mai 2022. Leur choix fait suite à plusieurs années de pratique du maraichage à travers du salariat, du woofing et des stages. Adeline a également suivi une formation BPREA et obtenu le diplôme. Etienne vient d'obtenir le BPREA maraichage biologique en candidat libre. Tous deux travaillent à une installation agricole sur le territoire fin 2024/2025.

Sarah est entrée en août 2022, après une formation BPREA maraichage bio à la Cazotte. Après 18 mois de test, elle s'intéresse particulièrement à la production de semences.

3. Modalités de l'appel à candidature



Les critères de présentation au comité d'engagement :

Les dossiers présentés pourront être variés, mais chaque candidat devra, au minimum :

- Être éligible au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié à temps partiel)
- Avoir pris le temps de s'investir dans la phase de pré-test
- S'engager à tester notamment une activité de maraîchage en agriculture biologique
- Avoir suivi un cursus agricole ou justifier d'une petite expérience dans le domaine agricole
- Être autonome dans ses déplacements (se rendre sur le site, commercialisation des produits à l'extérieur)
- Disposer d'une trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité : 7000 € environ

LETTRE D'ENGAGEMENT

L'entrepreneur à l'essai M/Mme dans le cadre de sa candidature s'engage à :

- Signer le contrat CAPE afférent ;
- Signer le commodat pour le prêt du foncier et du matériel ;
- Payer les charges de fonctionnement ;
- Bénéficier de l'appui technique de production effectué par le CFPPA La Cazotte et de l'appui en gestion comptable, fiscale, sociale effectué par BGE ;
- Entretien et valoriser le site selon le cahier des charges de l'agriculture biologique :
 - La valorisation du site sera réalisée selon le projet présenté devant le comité de sélection ou dans sa continuité;
 - L'entretien des abords des surfaces cultivées sera réalisé régulièrement et mécaniquement (grobroyage ou tonte, rotofil...);
 - Les aménagements et les matériels mis à disposition sur site seront maintenus en bon état. Un état des lieux sera établi en entrée et sortie; une assurance couvrant les dégradations éventuelles fortuites devra être contractée à l'entrée sur l'espace test (attestation à fournir dans le délai d'un mois à l'entrée sur la couveuse) etc.
- Se prêter à tout contrôle spécifique à l'activité : certification bio, ou tout autre contrôle;
- Cultiver la parcelle par les titulaires du CAPE. Si vous souhaitez prendre un stagiaire, une demande préalable devra être réalisé auprès de BGE ;
- Veiller à ce que la conduite de l'activité n'hypothèque pas le potentiel de la parcelle (respect des règles de l'agriculture biologique, rotation des cultures, désherbage, ...)
- Garantir l'accès à la parcelle par le prochain porteur de projet dès que le test est terminé ;

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »